

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'eau, acteur clé de l'économie circulaire, encourageons-la !

CONSTATS & ENJEUX

- ◆ Les services d'eau sont concernés par l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- ◆ Même la France, pays tempéré, a connu ces dernières années **des épisodes climatiques de plus en plus forts.**
- ◆ **Les entreprises de l'eau françaises sont aujourd'hui actives et innovantes pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire** dans laquelle les déchets des uns deviendront les ressources des autres. Des applications ont vu le jour, en France et à l'international, de :
 - valorisation des boues d'épuration dans l'agriculture (compost),
 - production de biogaz (méthanisation),
 - production de bioplastiques à partir du traitement des eaux usées,
 - limitation de la consommation énergétique,
 - économie de la ressource en eau dans les régions à stress hydrique.
- ◆ **L'économie circulaire dans la filière eau est un moteur de croissance économique et sociale** : le club Biogaz estime à **5 000 les emplois créés** si la filière se développe.

Plus
**D'1 FRANÇAIS
SUR 2** craint un manque
d'eau dans sa région dans
les années à venir*



À peine

0,1% des 
eaux usées traitées

est aujourd'hui réutilisé en France
(en arrosage d'espaces verts
essentiellement)**

**L'objectif fixé par la Commission
européenne** est de multiplier
par 6 le nombre de m³ d'eaux
usées réutilisées.

77% 
**des boues
d'épuration** traitées par
les entreprises de l'eau ont été recyclées
en épandage agricole et en compost**



Chaque année
CINQ DÉPARTEMENTS
prennent des arrêtés de limitation
des usages de l'eau, à titre préventif**

* Source : CIEAU 2016

** Source : BIPE 2015

POUVOIRS PUBLICS, VOTRE PART DE LA SOLUTION

PROPOSITION 1

Libérer l'innovation par des dispositifs incitatifs et de nouveaux modèles économiques

Lever les freins qui persistent au développement de l'économie circulaire dans la filière eau en France : freins réglementaires et freins « d'audace » dans la prise de décision des autorités locales.

Cela passe par :

- ◆ Encourager une **commande publique innovante** : intégrer les critères de l'économie circulaire dans la commande publique, sensibiliser les organismes de contrôle (autorités de la concurrence, chambres régionales des comptes...) à une nécessaire prise de risque des élus.
- ◆ Prévoir dans l'élaboration des XI^e programmes des agences de l'eau des **dispositifs incitatifs** pour les projets innovants des collectivités (bonifications des aides, conditions préférentielles, labellisation...).
- ◆ Promouvoir **des dispositifs européens et nationaux** stimulant l'innovation. Certaines technologies (réutilisation des eaux usées...) aujourd'hui maîtrisées nécessitent encore, pour être mises en œuvre en France, l'élaboration d'une réglementation qui les encouragerait.
- ◆ Inciter les élus locaux à utiliser dans le secteur de l'eau **leur droit à l'expérimentation**, faire valoir auprès des préfets l'importance de ces expérimentations et leur corollaire, l'accord de dérogations et leur contrôle.
- ◆ Inventer de **nouveaux modèles économiques et contractuels** permettant le développement de la production d'énergie renouvelable, de la valorisation des bio-déchets, de la réutilisation des eaux usées traitées, notamment en agriculture.
À titre d'exemple, l'introduction de phosphore recyclé dans les fertilisants devrait être promue, en remplacement partiel des phosphores extraits du sol, dont les ressources mondiales sont mal connues.

ENTREPRISES DE L'EAU, NOS ENGAGEMENTS

Afin de partager les bonnes pratiques, la FP2E s'engage à publier chaque année les principales actions relevant de l'économie circulaire mises en œuvre auprès des clients des entreprises de l'eau.